



# Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).



## LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure\*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
  - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
  - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail\*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
  - ✓ en cas de formation, le type et le lieu\*,
  - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

## L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2015, une session d'examen s'est déroulée en juin pour la formation d'auxiliaire de vie sociale. Pour rappel, la durée de cette formation étant de 9 mois, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2014.

**69 des 87** diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 79%**, supérieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) et inférieur de 1 point à celui des seuls sortants de formations sociales (80% soit 253 répondants pour 315 diplômés).

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations sociales.

\* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.



## LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

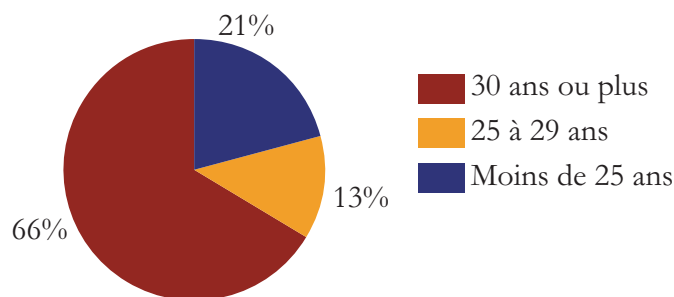
Quel est leur sexe ?



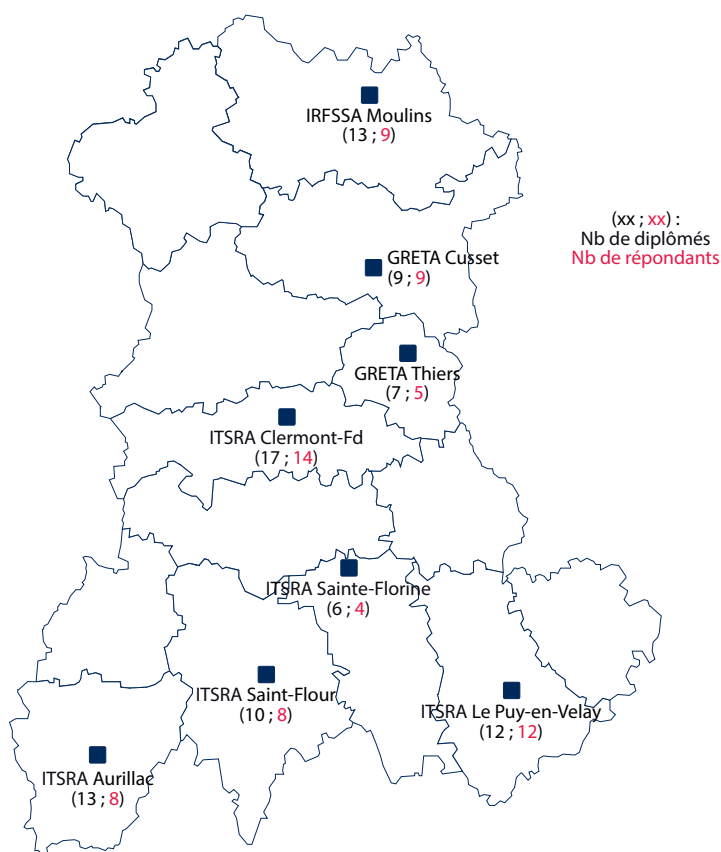
Plus de 9 diplômés sur 10 sont des femmes.

Les deux tiers des diplômés ont plus de 30 ans\* (-5 points par rapport aux diplômés de 2014).

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Trois instituts agréés par la Région, le GRETA du bassin Dore-Allier, l'IRFSSA et l'ITSRA, répartis sur 8 sites de formation, proposent la certification d'auxiliaire de vie sociale en formation initiale en Auvergne.

20% des répondants sont formés sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 15% sur les territoires de Moulins et d'Aurillac.

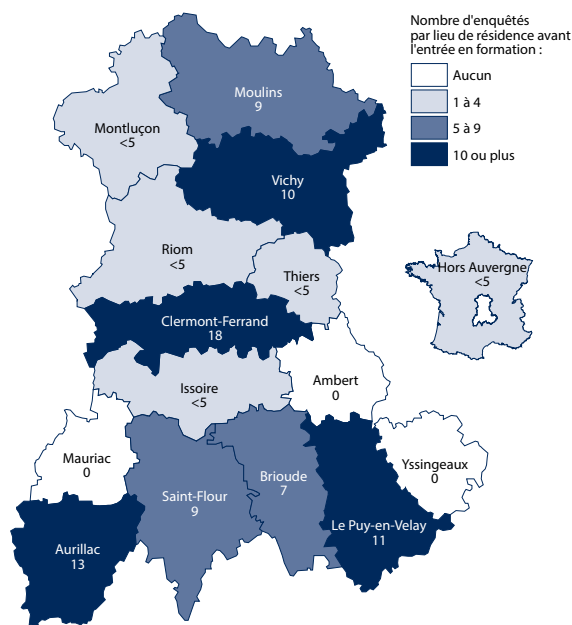
Les taux de réponse varient de 62% pour le site de l'ITSRA à Aurillac à 100% pour celui du Puy-en-Velay.

\* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. L'âge estimé à l'entrée est de 1 an inférieur.



## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

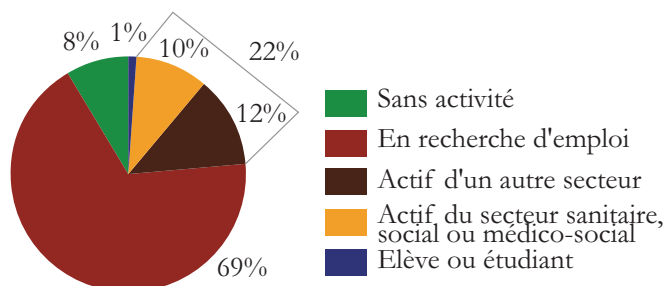
### Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



La quasi totalité des diplômés résidaient en Auvergne avant leur entrée en formation (98%), 21% sur le territoire de Clermont-Ferrand et 15% sur celui d'Aurillac.

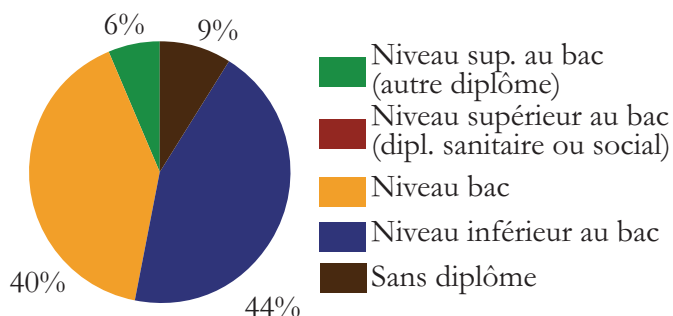
Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence, qu'en moyenne, 89% des diplômés auvergnats résidaient auparavant sur leur COTEF de formation.

### Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

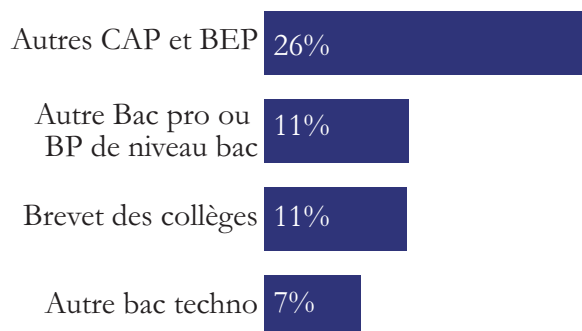


Avant l'entrée en formation, 69% des diplômés étaient en recherche d'emploi (-15 points par rapport aux diplômés 2014) et 22% actifs occupés.

### Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



### Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



44% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP avant leur entrée en formation et 40% avaient un niveau Bac (*versus* respectivement 38% et 51% pour les diplômés de 2014). Cette répartition par niveau de formation est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 26% de CAP et BEP non spécialisés, 11% de Bac professionnel ou brevet professionnel de niveau bac..

A l'entrée en formation, 60% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis 10 ans ou plus (moyenne de 15 ans).

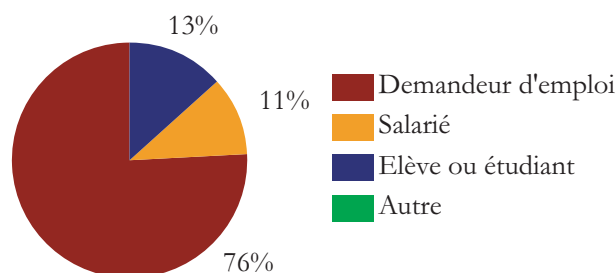


## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LA FORMATION

### Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

76% des diplômés avaient le statut de demandeur d'emploi pendant la formation (même part que pour les diplômés de 2014) et 13%, celui d'élève (-10 points par rapport à 2014).

En 2013, moins de 3% des sortants déclaraient avoir le statut de salarié pendant la formation. En 2014, aucun diplômé n'avait ce statut de salarié. En 2015, ce taux passe à 11%. Cette progression est à suivre afin de savoir s'il y a une démarche plus soutenue des employeurs en vue de qualifier leur personnel.

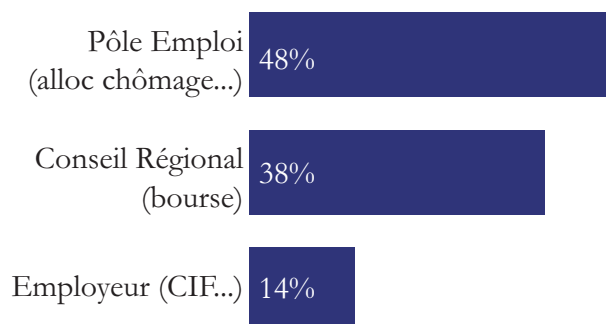


### Etaient-ils en formation partielle ?

6% des diplômés ont déclaré être en formation partielle (5 personnes), 4 étaient en formation passerelle (détention d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation) et 1 en reprise de cursus suite à une interruption de formation.

### De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

94% des diplômés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 48% percevaient une allocation Pôle Emploi (alloc chômage...), 38%, une bourse du Conseil régional et 14% une rémunération de leur employeur.



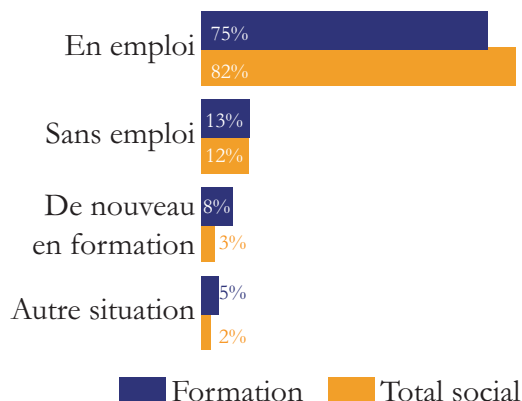


## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

### Quelle était leur situation professionnelle ?

75% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (65 personnes), soit 7 points de moins que l'ensemble des diplômés des formations sociales.

Cette part est inférieure de 6 points à celle des diplômés de 2014.

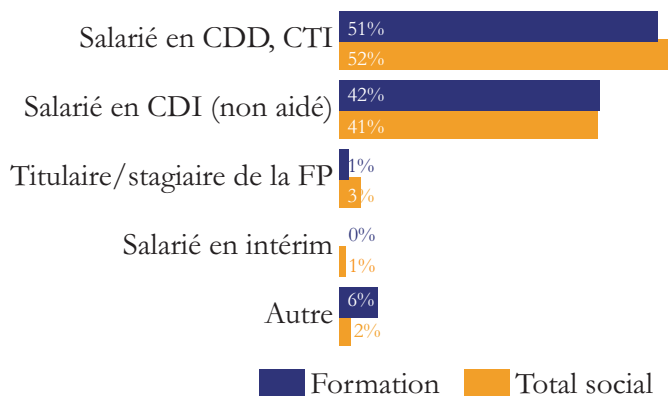


**NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.**

### Quel est l'intitulé du poste occupé ?

Les deux tiers des diplômés exerçaient le métier d'auxiliaire de vie sociale/aide à domicile ; les autres postes occupés étant agent des services hospitaliers (11%), actifs hors métier sanitaire et social (6%)...

### Quel était leur statut professionnel ?

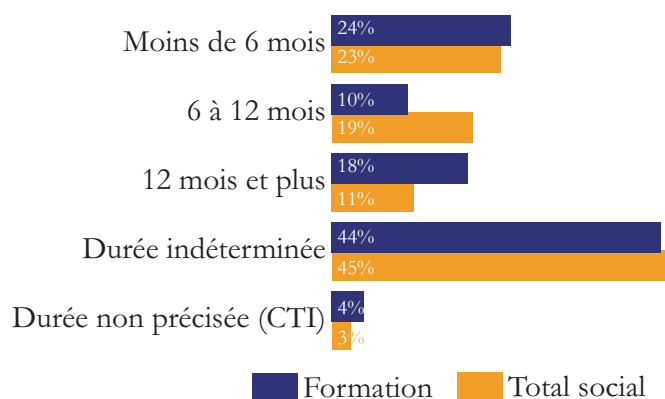


45% des diplômés étaient en emploi stable\* comme pour l'ensemble des diplômés de formations sociales. Dans le détail, 42% étaient en CDI (*versus* 41%) et 1% titulaires ou stagiaires de la FP.

51% des diplômés étaient en CDD (*versus* 52%).

A noter que 19% des diplômés occupaient un emploi aidé.

### Quelle était la durée du contrat ?



44% des diplômés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 45% pour l'ensemble des formations sociales.

Les auxiliaires de vie sociale se voient proposer des contrats de plus longue durée que l'ensemble des formations sociales : 34% occupaient un emploi de durée inférieure à 12 mois (*versus* 41%) et 18% d'une durée de 12 mois et plus (contre 11%).

\*CDI, titulaire ou stagiaire de la Fonction publique ou profession libérale.

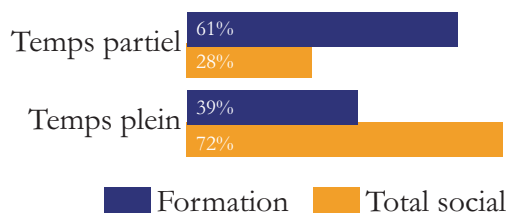


## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

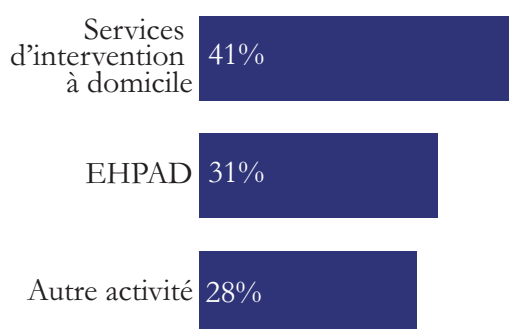
### Quel était le temps de travail ?

3 diplômés sur 5 exerçaient leur activité à temps partiel contre 28% pour l'ensemble des formations sociales.

Le temps partiel (38 personnes concernées) est subi dans 54% des cas.

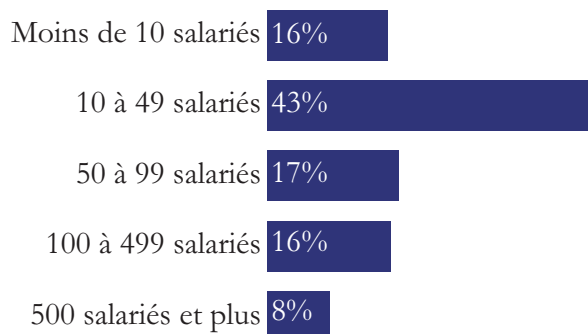


### Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



41% des répondants exerçaient leur activité au sein d'un service d'intervention à domicile (auprès de personnes âgées ou autres publics) et 31% au sein d'un EHPAD. Par rapport à l'enquête précédente, les services d'intervention à domicile et les EHPAD perdent respectivement 10 et 6 points dans l'emploi des AVS au profit des autres activités (particulier employeur, institut de formation, établissement accompagnant des publics handicapés...).

### Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

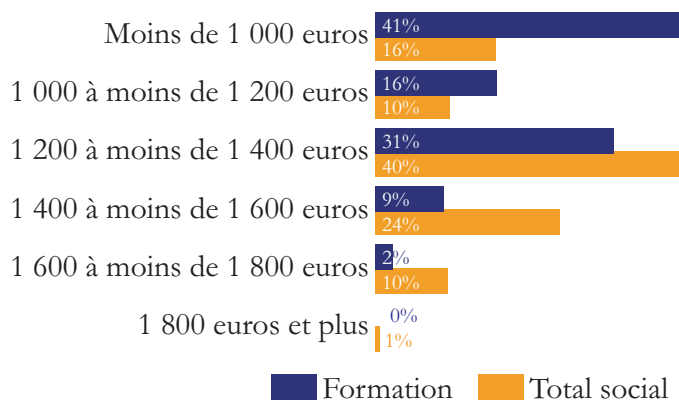


59% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 50 salariés (en lien avec le poids des services d'intervention à domicile).

### Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

57% des diplômés déclaraient gagner moins de 1 200 euros nets mensuels (contre 26% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sociales). A noter l'absence sur les tranches de salaire supérieures et la sur-représentation sur les tranches inférieures.

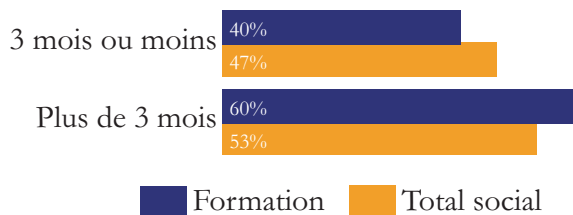
Le salaire net mensuel moyen est de 1 113 €, inférieur de 16% (-188 €) à celui perçu par l'ensemble des diplômés des formations sociales (1 301 €). Ce salaire plus faible est à mettre en relation avec la prédominance du temps partiel.





## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

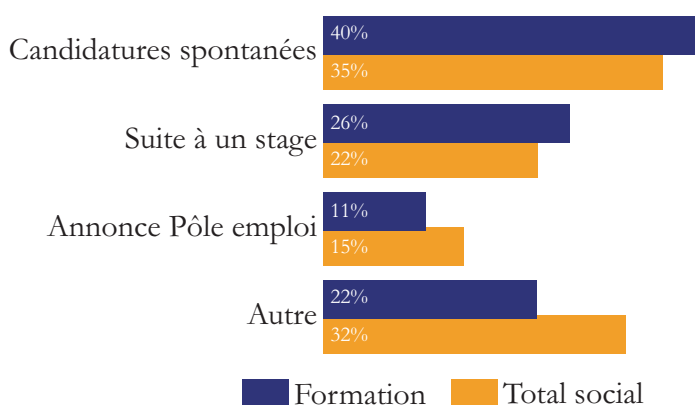
### Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



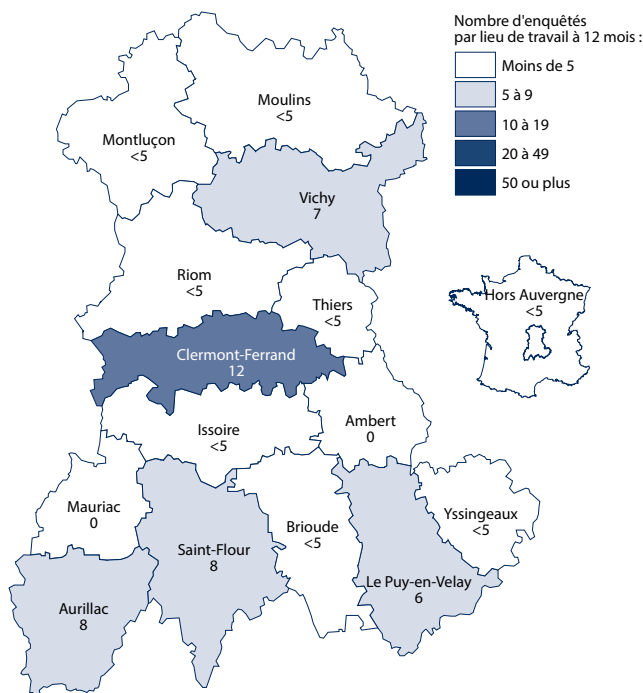
60% des diplômés ont obtenu leur emploi plus de 3 mois après leur sortie de formation (4 mois en moyenne), part supérieure de 6 points à celle de l'ensemble des formations sociales. Ce taux est nettement supérieur (+16 points) à celui des diplômés 2014.

Les candidatures spontanées sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (40% des diplômés contre 35% pour l'ensemble des formations sociales), devant le stage (26% contre 22%) et l'annonce Pôle emploi (11% *versus* 15%). A noter une nette diminution des recrutements suite à un stage. Ainsi, en 2013, ce mode d'obtention de l'emploi arrivait en tête des modes de recrutement, avec un taux de 48%. Ce taux était de 37% pour les diplômés 2014 ; il n'est plus que de 26% pour les diplômés 2015.

### Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



### Quel était le lieu de travail ?



96% des diplômés travaillaient en Auvergne : 20% sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 13% sur chacun des territoires d'Aurillac et de Saint-Flour.

En moyenne, 4% des diplômés travaillaient hors Auvergne 12 mois après leur sortie. Aucun n'exerçait en Rhône-Alpes.

### Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

52% des diplômés, en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (50% pour l'ensemble des formations sociales).

Le poste occupé était :

- ✓ dans 66% des cas, différent et sans lien avec la formation (*versus* 15%) et pour 23% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 32%),
- ✓ un contrat précaire (CDD, intérim...) dans 96% des cas *versus* 88%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 84% des diplômés (contre 73%).

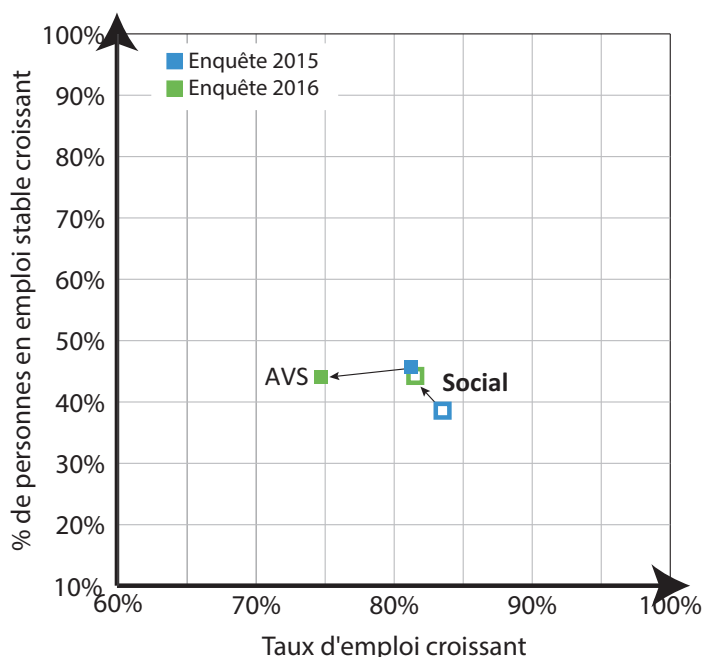




## SYNTHÈSE

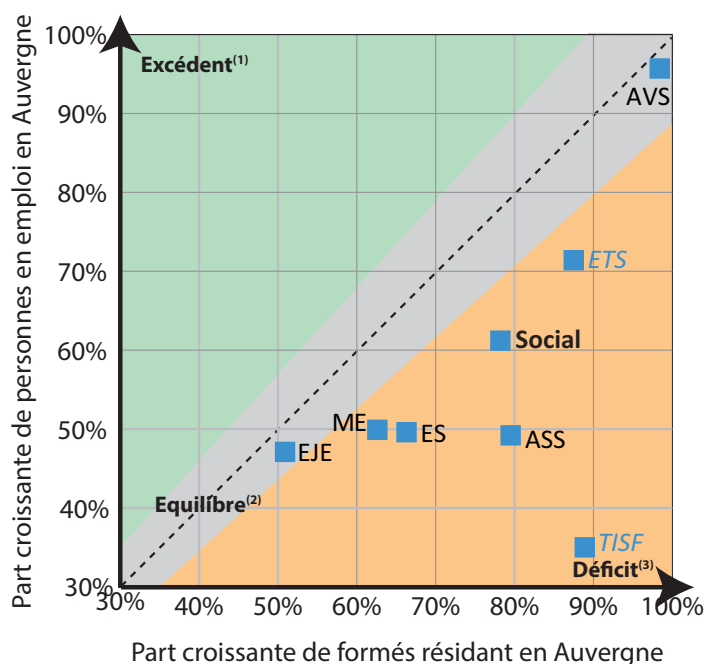
### Taux d'emploi et stabilité

La situation pour les auxiliaires de vie sociale diplômés diffère de celle des formations sociales dans leur ensemble avec un écart du taux d'emploi de -7 points, pour une part d'emploi stable comparable.



### Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour l'Auvergne, le solde d'auxiliaires de vie sociale est globalement à l'équilibre. Ainsi, les formés étaient à 98% des résidents auvergnats et 96% d'entre eux occupent un emploi en Auvergne. La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sociales confondues.

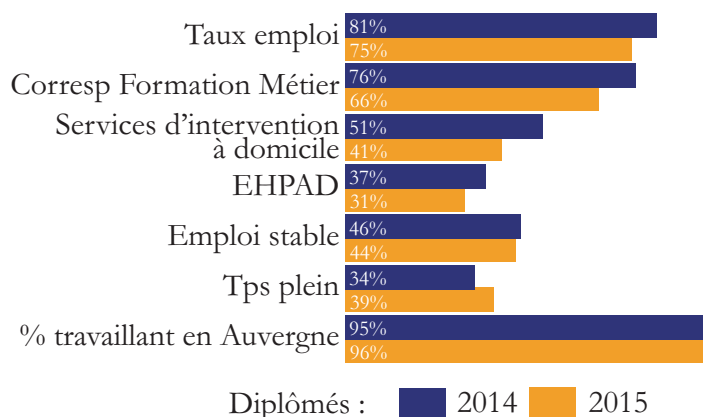


### Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et de 2015

La situation des auxiliaires de vie sociale semble se détériorer sur le marché du travail entre diplômés de 2014 et de 2015.

Ainsi, le taux d'emploi régresse (-7 points), de même que la part de l'emploi stable (-1 point) ainsi que la part de diplômés exerçant le métier d'AVS (-10 points). Les services d'intervention à domicile et les EHPAD enregistrent un repli de leur poids dans l'emploi de 10 et 6 points.

La part du temps plein progresse de 5 points, celle des diplômés travaillant en Auvergne de 1 point.



# L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

## GLOSSAIRE

**ASS** : Assistant de Service Social

**AVS** : Auxiliaire de vie sociale

**DE** : Diplôme d'Etat

**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour  
Personnes Agées Dépendantes

**EJE** : Educateur de Jeunes Enfants

**ES** : Educateur Spécialisé

**ETS** : Educateur Technique Spécialisé

**Formation partielle** : cursus partiel suivi par des  
personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou  
s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

**FP** : Fonction Publique

**ME** : Moniteur Educateur

**Préparation** : suivi d'une préparation au concours  
d'entrée en formation

**TISF** : Technicien en Intervention Sociale et Familiale



 **Contact : CARIF OREF Auvergne**  
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

**Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>**  
**<http://www.pro.formationauvergne.com/>**  
**Mail : [oref@cariforef-auvergne.org](mailto:oref@cariforef-auvergne.org)**

